

DÉCLARATION PRÉALABLE CFDT

Groupe de travail FRONTEx du 31 mai 2018

Monsieur le Président,

Nous pourrions reprendre notre déclaration préalable du précédent groupe de travail Frontex du mois de février.

En effet, vous maintenez vos propositions initiales sur l'organisation horaire des détachements des moyens maritimes qui conservent leurs durées de travail spécifiques standards.

Nous constatons aussi, qu'il n'est pas fait état du personnel terrestre détaché qui doit être considéré au même niveau que les autres personnels.

Toujours rien sur l'aspect indemnitaire pourtant reconnu par les autres Administrations.

Il est inadmissible que vous demandiez aux agents de se couvrir pour un éventuel rapatriement sanitaire alors que le règlement FRONTEx prévoit une prise en charge par l'administration.

Pourtant, la CFDT DOUANE vous a fait part de ses propositions:

Concernant les marins et les terrestres:

- **Nous demandons un régime 24/24H uniformisé pour l'ensemble des intervenants FRONTEx. Cela afin de tenir compte du statut de "VOLONTAIRE".**

Concernant les navigants et non navigants:

- **8 jours d'engagement maximum pour un équipage,**
- **La aussi, un régime horaire 24 heures sur 24 si vous vous êtes engagés auprès de l'agence Frontex pour une disponibilité totale.**
- **Nous prenons acte d'avancées sur le nombre global de personnel déployé, en alertant toutefois sur un sous-dimensionnement potentiel du nombre de PNNT.**

Enfin, la mise en place d'un régime indemnitaire spécifique pour tous permettrait une compensation de l'engagement des agents sur cette mission.

Comme d'habitude, nous déplorons une grande volonté de notre administration mais avec la mise en oeuvre de petits moyens...